

# FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

### *I- Rapport sur l'audit des états financiers*

#### Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2023**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **14.333.008,351 DT** et une valeur liquidative égale à **3,205 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » au **31 décembre 2023**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Paragraphes d'observations :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidités représentent 20,07 % de l'actif total au 31 décembre 2023 ; ce taux d'emploi est en dépassement du taux maximum de 20 % fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

2- La note des états financiers 6.2, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds depuis le 01/01/2019 pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées tel que demandé par le CMF à la suite des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### *Efficacité du système de contrôle interne :*

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2024

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :**  
**FMBZ KPMG TUNISIE**  
**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Bilan**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>Au 31.12.2023</b>	<b>Au 31.12.2022</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titres</b>	<u>AC1</u>	<b>11 477 128,434</b>	<b>10 884 149,729</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		9 494 323,888	9 014 506,408
b - Obligations et valeurs assimilées		1 982 804,546	1 869 643,321
c - Autres valeurs		0,000	0,000
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>2 886 369,751</b>	<b>2 767 262,648</b>
a - Placements monétaires	<u>AC2</u>	2 056 492,539	2 104 781,696
b - Disponibilités	<u>AC3</u>	829 877,212	662 480,952
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<u>AC4</u>	<b>15 191,596</b>	<b>11 492,266</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>14 378 689,781</b>	<b>13 662 904,643</b>
<b>PASSIFS</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA1</u>	33 073,758	19 098,668
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA2</u>	12 607,672	12 019,814
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>45 681,430</b>	<b>31 118,482</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>CP 1 - Capital</b>	<u>CP 1</u>	<b>13 712 666,921</b>	<b>13 106 707,156</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<u>CP 2</u>	<b>620 341,430</b>	<b>525 079,005</b>
a - Résultat distribuable de l'exercice		618 136,237	487 047,695
b- Régul. Résultat distribuable de l'exercice		2 205,193	38 031,310
<b>TOTAL ACTIF NET</b>		<b>14 333 008,351</b>	<b>13 631 786,161</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>14 378 689,781</b>	<b>13 662 904,643</b>

**Etat de résultat**  
Exercice clos le 31 décembre 2023  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	<u>Note</u>	<u>Du 01.01.2023 Au 31.12.2023</u>	<u>Du 01.01.2022 Au 31.12.2022</u>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<u>PR 1</u>	<b>607 189,138</b>	<b>527 612,586</b>
a- Dividendes		457 231,713	383 503,755
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		149 957,425	144 108,831
c - Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	238 357,340	175 501,610
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b>845 546,478</b>	<b>703 114,196</b>
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	<b>-201 012,560</b>	<b>-193 021,555</b>
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>		<b>644 533,918</b>	<b>510 092,641</b>
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	<u>CH 2</u>	-26 397,681	-23 044,946
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>618 136,237</b>	<b>487 047,695</b>
Régularisation du Résultat d'exploitation		2 205,193	38 031,310
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>620 341,430</b>	<b>525 079,005</b>
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)		-2 205,193	-38 031,310
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		71 231,223	-272 199,396
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-4 020,853	24 576,947
Frais de négociation des titres		-2 309,280	-3 329,484
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>683 037,327</b>	<b>236 095,762</b>

**Etat de variation de l'actif net**  
Exercice clos le 31 décembre 2023  
(*Exprimé en Dinars Tunisiens*)

	<u>Du 01.01.2023</u> <u>Au 31.12.2023</u>	<u>Du 01.01.2022</u> <u>Au 31.12.2022</u>
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS</u></b>	<b><u>683 037,327</u></b>	<b><u>236 095,762</u></b>
a - Résultat d'exploitation	618 136,237	487 047,695
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	71 231,223	-272 199,396
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-4 020,853	24 576,947
d - Frais de négociation de titres	-2 309,280	-3 329,484
<b><u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u></b>	<b><u>0,000</u></b>	<b><u>0,000</u></b>
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b><u>18 184,863</u></b>	<b><u>1 502 632,725</u></b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>110 214,885</b>	<b>1 623 896,256</b>
Capital	34 600,704	540 064,378
Régularisation des sommes non distribuables	47 935,286	737 929,054
Régularisation des sommes distribuables	27 678,895	345 902,824
<b>b- Rachats</b>	<b>-92 030,022</b>	<b>-121 263,531</b>
Capital	-29 549,853	-40 070,071
Régularisation des sommes non distribuables	-40 445,370	-54 976,750
Régularisation des sommes distribuables	-22 034,799	-26 216,710
Droits de sortie	0,000	0,000
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b><u>701 222,190</u></b>	<b><u>1 738 728,487</u></b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
a- En début de l'exercice	13 631 786,161	11 893 057,674
b - En fin de l'exercice	14 333 008,351	13 631 786,161
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- En début de l'exercice	4 467 226,147	3 967 231,840
b - En fin de l'exercice	4 472 276,998	4 467 226,147
<b><u>VALEUR LIQUIDATIVE</u></b>	<b><u>3,205</u></b>	<b><u>3,052</u></b>
<b><u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b><u>5,013%</u></b>	<b><u>1,801%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09 Mars 2005, sous le N° 09-2005.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances MAGHREBIA.

Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution le 29 juillet 2005.

**FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. À la suite de la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

Depuis le 06 avril 2010, le **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

**FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire initial de ce fonds est la banque L'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES. Le gestionnaire étant UNION FINANCIERE S.A.

En date du 25 mars 2021, le « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier pour le changement du dépositaire du fonds désignant l'ARAB TUNISIAN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de l'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES et aussi l'agrément pour l'ajout de « Assurances MAGHREBIA Vie » en tant que nouveau distributeur des parts de « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2023**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de « **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** » est tenue au moyen du logiciel CARTHAGO ASSET MANAGEMENT.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

#### **NOTE 4 : EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

#### **NOTE 5 : UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **NOTE 6 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **6.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **6.2- *Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés***

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

##### **6.3- *Evaluation des autres placements***

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.



Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient une seule ligne de BTA y compris la ligne de BTA « juillet 2032 » dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er Janvier 2018 Elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er Janvier 2019.

#### **6.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **6.5- Traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

## NOTE 7 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### NOTE 7.1 : NOTES SUR LE BILAN

#### AC1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 11 477 128,434 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% de l'Actif Net
	<b>a-Actions et valeurs assimilées Et droits rattachés</b>				
	<b>1-Actions</b>				
TN0003400058	AMEN BANK	10 664	249 418,979	355 655,064	2,48%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	20 678	1 248 869,900	1 084 561,100	7,57%
TNDKJ8O68X1	ASSURANCES MAGHREBIA VIE AA	124 972	761 345,070	755 955,628	5,27%
TN0004700100	ATL	15 310	56 425,450	55 100,690	0,38%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	20 782	480 605,842	954 496,478	6,66%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	2 950	47 140,000	49 238,450	0,34%
TN0001800457	BIAT	12 175	562 677,030	1 115 765,700	7,78%
TN0002200053	BT	17 782	83 076,354	94 920,316	0,66%
TN0007550015	CITY CARS	3 938	38 108,207	47 992,406	0,33%
TN0007670011	DELICE HOLDING	29 108	390 741,963	339 544,820	2,37%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	27 325	344 827,244	335 414,375	2,34%
TN0007570013	EURO-CYCLES	13 608	241 036,740	215 482,680	1,50%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	102 115	571 087,073	903 717,750	6,31%
TN0005700018	PGH	56 342	415 283,564	426 396,256	2,97%
TN0007610017	SAH	69 555	497 085,560	555 535,785	3,88%
TN0001100254	SFBT	81 698	604 443,012	1 010 195,770	7,05%
TN0003900107	UIB	24 795	411 314,071	642 314,475	4,48%
<b>SOUS.TOTAL 1</b>			<b>7 003 486,059</b>	<b>8 942 287,743</b>	<b>62,39%</b>
	<b>2- titres OPCVM</b>				
TNBIC0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	523	50 040,117	59 026,303	0,41%
TTNS4K5BAEM01	FIDELITY SICAV PLUS	2 250	320 118,750	320 184,000	2,23%
TNEEIQKVLG38	TUNISO EMIRATIE SICAV	1 603	172 301,694	172 825,842	1,21%
<b>SOUS.TOTAL 2</b>			<b>542 460,561</b>	<b>552 036,145</b>	<b>3,85%</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées Et droits rattachés (I)</b>			<b>7 545 946,620</b>	<b>9 494 323,888</b>	<b>66,24%</b>
	<b>Bons de Trésor assimilables</b>				
TN0008000663	BTA 7.5% Juillet 2032	150	129 225,000	133 691,466	0,93%
<b>Total Bons de Trésor assimilables</b>			<b>129 225,000</b>	<b>133 691,466</b>	<b>0,93%</b>
	<b>Emprunts d'Etat</b>				
TNI9EO2MTU05	ENAT2 2022 C 9.6%	1 700	170 000,000	177 153,973	1,24%
TN4A4WPDZOC	ENAT3 2022 C 9.6%	1000	100 000,000	102 209,315	0,71%
<b>Total Emprunts d'Etat</b>			<b>270 000,000</b>	<b>279 363,288</b>	<b>1,95%</b>
	<b>Emprunts Obligataires</b>				
TN0004700803	ATL 2019-1	5 000	100 000,000	100 659,235	0,70%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-1	800	80 000,000	85 834,871	0,60%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2	2 500	250 000,000	254 586,338	1,78%
TN0004700712	ATL SUBORDONNE 2017	1 500	30 000,000	30 398,886	0,21%
TN0003100773	BNA SUBORDONNE 2018-1	1 200	48 000,000	49 284,197	0,34%
TN0004201455	CIL 2018-1	1000	20 000,000	21 621,654	0,15%

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% de l'Actif Net
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	2000	200 000,000	209 224,044	1,46%
TN0007310410	HL 2017-02	500	10 000,000	10 300,274	0,07%
TN0007310501	HL 2018-02	2 000	120 000,000	129 376,438	0,90%
TN0002102085	TL SUBORDONNE 2018	1500	90 000,000	97 572,822	0,68%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1	4 000	320 000,000	337 995,541	2,36%
TN0002102127	TUNISIE LEASING&FACTORING 2019	3200	192 000,000	201 182,006	1,40%
TN0002102010	TUNISIE LEASING 2018-1	1 000	40 000,000	41 713,486	0,29%
<b>Total Emprunts Obligataires</b>			<b>1 500 000,000</b>	<b>1 569 749,792</b>	<b>10,95%</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées (II)</b>			<b>1 899 225,000</b>	<b>1 982 804,546</b>	<b>13,83%</b>
<b>TOTAL I+II</b>			<b>9 445 171,620</b>	<b>11 477 128,434</b>	<b>80,07%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2023 à 9 445 171,620 DT contre 8 925 174,863 DT à la clôture de l'exercice 2022, soit une augmentation de 519 996,757 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	483 536,790
Titres OPCVM	320 118,750
Emprunts des sociétés	530 000,000
<b>Total</b>	<b>1 333 655,540</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou Moins-values réalisées
Actions	190 143,600	185 610,370	0,000	-4 533,230
Titres OPCVM	205 515,183	206 027,560	0,000	512,377
Emprunts des sociétés	418 000,000	0,000	418 000,000	0
<b>Total</b>	<b>813 658,783</b>	<b>391 637,930</b>	<b>418 000,000</b>	<b>-4 020,853</b>

## AC 2 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 2 056 492,539 DT, il se détaille comme suit :

Désignation	Echéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif Net
PL 9.64% AB 91J 25-03-2024 (*)	25/03/2024	91	9,64%	1 350 000,000	1 352 530,500	9,44%
PAT 10.24% STB 90J 17-03-2024	17/03/2024	90	10,24%	500 000,000	501 571,069	3,50%
PAT 9.74% 90J0.200MDT STB 04-02-2024	04/02/2024	90	9,74%	200 000,000	202 390,970	1,41%
<b>Total</b>				<b>2 050 000,000</b>	<b>2 056 492,539</b>	<b>14,35%</b>

\*Créances sur opérations de prise en pension livrée sur 1 387 bons BTA 7.2% Mai 2027

### **AC 3 : Disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 829.877,212 DT contre 662 480,952 au 31.12.2022 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Avoirs en banque	810 315,272	662 480,952
Somme à l'encaissement	19 561,940	0,000
<b>Total</b>	<b>829 877,212</b>	<b>662 480,952</b>

### **AC 4 : Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 15.191,596 DT contre 11 492,266 au 31.12.2022 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Intérêts courus sur compte courant	15 191,596	11 492,266
<b>Total</b>	<b>15 191,596</b>	<b>11 492,266</b>

### **PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2023** à 33 073,758 DT contre 19 098,668 au 31.12.2022 et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Rémunération du gestionnaire à payer	16 322,712	14 850,299
Rémunération du dépositaire à payer	16 751,046	4 248,369
<b>Total</b>	<b>33 073,758</b>	<b>19 098,668</b>

### **PA2 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2023** à 12 607,672 DT contre 12 019,814 DT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
Redevance CMF à payer	1 250,162	1 137,394
Publication	200,000	200,000
Retenue à la source à payer	2 312,738	2 154,219
Rémunération CAC	8 844,772	8 528,201
<b>Total</b>	<b>12 607,672</b>	<b>12 019,814</b>

### **CP1 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 01 Janvier 2023	
Montant en Nominal	4 467 226,147
Nombre de parts	4 467 226,147

Nombre de porteurs de parts	7
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	34 600,704
Nombre de parts	34 600,704
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	29 549,853
Nombre de parts	29 549,853
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Capital au 31 Décembre 2023</b>	
Montant en Nominal (2)	4 472 276,998
Nombre de parts (1)	4 472 276,998
Nombre de porteurs de parts	7

- (1) Les opérations de souscriptions et rachats peuvent être effectuées en fractions de parts : millième de parts, Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat des parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 13 712 666,921 DT détaillé comme suit :

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Montant Fin de l'exercice au 31.12.2022</b>	<b>13 106 707,156</b>	<b>13 106 707,156</b>
Souscription de l'exercice	34 600,704	34 600,704
Rachat de l'exercice	-29 549,853	-29 549,853
Résultat 2022 capitalisé	525 079,005	525 079,005
Régularisation du résultat 2022 capitalisé	3 438,903	3 438,903
Régularisation des Sommes non Distribuables	7 489,916	7 489,916
<b>Autres Mouvements</b>	<b>64 901,090</b>	<b>685 242,520</b>
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	71 231,223	71 231,223
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	-4 020,853	-4 020,853
Frais de négociation des titres	-2 309,280	-2 309,280
Sommes distribuables de l'exercice		620 341,430
<b>Montant Fin de l'exercice au 31.12.2023</b>	<b>13 712 666,921</b>	<b>14 333 008,351</b>

### **CP2 : Sommes Distribuables**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation. Le solde de ce poste au 31 Décembre 2023 présente un montant de 620 341,430 DT contre 525 079,005 DT au 31 Décembre 2022 ; il se détaille ainsi :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Résultat Distribuable de l'exercice	618 136,237	487 047,695
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	2 205,193	38 031,310
<b>Total</b>	<b>620 341,430</b>	<b>525 079,005</b>

## NOTE 7.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### **PR1 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 607 189,138 DT contre 527 612,586 au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Dividendes	457 231,713	383 503,755
Revenus des Obligations des sociétés	140 957,425	139 917,050
Revenus des BTA	9 000,000	4 191,781
<b>Total</b>	<b>607 189,138</b>	<b>527 612,586</b>

### **PR2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de cette rubrique, dont le montant s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 238 357,340 DT contre 175 501,610 DT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Revenus des dépôts à vue	62 374,753	61 953,885
Revenus des Placements à Termes	76 516,087	4 781,696
Revenus des Prises en Pension Livrée	99 466,500	108 766,029
<b>Total</b>	<b>238 357,340</b>	<b>175 501,610</b>

### **CH1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 201 012,560 DT contre 193 021,555 DT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Rémunération du gestionnaire	184 261,514	163 162,898
Rémunération du dépositaire	16 751,046	29 858,657
<b>Total</b>	<b>201 012,560</b>	<b>193 021,555</b>

### **CH2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2023** au **31.12.2023** à 26 397,681 DT contre 23 044,946 DT au 31.12.2022 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2023 Au 31.12.2023	Du 01.01.2022 Au 31.12.2022
Honoraires du commissaire aux comptes	10 825,148	10 138,498
Redevance CMF	14 112,387	12 496,435
Publicité et Publication	200,000	370,069
Commissions bancaires	54,146	30,344
Charges divers	1 190,000	0,000
Impôts et taxes	16,000	9,600
<b>Total</b>	<b>26 397,681</b>	<b>23 044,946</b>

## NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

### 8-1 Données par part et ratios pertinents

	<u>31.12.2023</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Revenus des placements	0,189	0,157	0,154	0,092	0,153
Charges de gestion des placements	-0,045	-0,043	-0,046	-0,036	-0,045
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>0,144</b>	<b>0,114</b>	<b>0,108</b>	<b>0,056</b>	<b>0,108</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,006	-0,005	-0,005	-0,004	-0,005
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,138</b>	<b>0,109</b>	<b>0,103</b>	<b>0,052</b>	<b>0,103</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,009	0,002	0,010	-0,002
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,139</b>	<b>0,118</b>	<b>0,104</b>	<b>0,062</b>	<b>0,101</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	-0,009	-0,002	-0,010	0,002
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,016	-0,061	0,058	-0,072	-0,027
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,001	0,006	0,012	0,025	-0,103
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001	-0,002
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,015</b>	<b>-0,056</b>	<b>0,068</b>	<b>-0,048</b>	<b>-0,132</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,153</b>	<b>0,053</b>	<b>0,171</b>	<b>0,004</b>	<b>-0,029</b>
Droits d'Entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de Sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,015</b>	<b>-0,056</b>	<b>0,068</b>	<b>-0,048</b>	<b>-0,132</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	-0,008	0,006	-0,01	0,003

<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,017</b>	<b>-0,064</b>	<b>0,074</b>	<b>-0,058</b>	<b>-0,129</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>3,205</b>	<b>3,052</b>	<b>2,998</b>	<b>2,820</b>	<b>2,816</b>
<b>Charges de gestion de placement / actif net moyen</b>	<b>1,43%</b>	<b>1,55%</b>	<b>1,58%</b>	<b>1,56%</b>	<b>1,58%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,19%</b>	<b>0,18%</b>	<b>0,17%</b>	<b>0,18%</b>	<b>0,18%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>4,39%</b>	<b>3,90%</b>	<b>3,50%</b>	<b>2,26%</b>	<b>3,64%</b>
<b>Actif net moyen</b>	<b>14 071 447</b>	<b>12 490 211</b>	<b>11 658 137</b>	<b>10 277 278</b>	<b>10 860 872</b>

### **8-2 Rémunération du gestionnaire**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE moyennant une commission de gestion de 1,10% HT par an de l'actif net du FCP MAGHEREBIA DYNAMIQUE. Le calcul des frais de gestion se fera une fois par semaine et viendra en déduction de l'actif net. Le règlement effectif de la société UNION FINANCIERE se fera dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois.

Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

### **8-3 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Celle-ci perçoit une commission globale hors taxes égale à 0,1% par an de l'actif net du FCP MAGHEREBIA DYNAMIQUE avec un minimum de 5 000 DT HT et un maximum de 25 000 DT HT par an.